

Ménil : un cas emblématique de la façon dont la démocratie peut être bafouée.

Référent : Alain ROUSSARD

L'histoire commence chez une riveraine qui surprend un jour un drone en train de survoler un terrain à proximité de sa maison.

Le pilote de l'engin qu'elle a repéré non loin de là lui apprend qu'un projet d'antenne-relais pourrait voir le jour à 110 mètres de son domicile.

Voilà le scénario idéal pour qu'un projet soit contesté !

Ce cas est assez emblématique car la plupart des porteurs de projets qui rencontrent des problèmes d'acceptabilité sociale par la suite n'ont rien fait pour que le citoyen soit informé. Avec souvent la complicité de l'État, des élus, des maires surtout, comme ce projet de Ménil.



Blandine Davout (à droite), avec une voisine, a monté un collectif.

Source : Haut-Anjou du 31-12-2021

Ménil : un cas emblématique de la façon dont la démocratie peut être bafouée.

Référent : Alain ROUSSARD

La Méniloise alerte alors ses voisins et ses connaissances et décide de s'informer auprès de la mairie :

« Nous n'avons pas d'informations à vous donner étant donné que le projet est à l'étude et que le site n'est pas défini. Un entretien ne se justifie donc pas ! »

Voilà ce qu'on lui répond, à plusieurs reprises.

Cinq ou six personnes (et pas uniquement des riverains) sont interpellées par l'idée qu'on puisse construire une antenne-relais à cet endroit si paradisiaque. Ils décident de former un collectif pour espérer se faire entendre.

Comment, dans un village de moins de 900 habitants où tout le monde se connaît, la municipalité a-t-elle pu faire preuve d'autant de légèreté avec un projet vieux d'un an déjà ?

Comment revendiquer un sens civique si on refuse d'écouter les citoyens sur un sujet qui risque d'impacter leur propre cadre de vie ?



Ménil : un cas emblématique de la façon dont la démocratie peut être bafouée.

Référent : Alain ROUSSARD

La mairesse de Ménil accepte quand même une rencontre le 15 janvier 2022 avec deux représentants du collectif et un représentant de la FE 53.

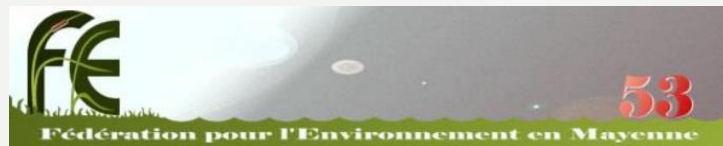
L'objectif, c'est d'obtenir des précisions sur ce projet, c'est aussi d'essayer de faire prendre conscience que l'endroit serait inapproprié et qu'il y a des alternatives.

Un mini-rassemblement de sept personnes se forme sur la place de la mairie une demi-heure avant le rendez-vous afin de montrer sa solidarité.

1^{ère} surprise : l'apparition soudaine de deux gendarmes qui se sont déplacés pour "la manifestation" (c'est leur mot) forte de sept personnes !!!

C'est l'incompréhension totale pour des gens qui n'ont rien de dangereux activistes, ils sont uniquement là en quête d'informations puisque personne ne leur en donne.

Intimidation ? Bref, pour la sérénité des débats, c'est mal parti !



Ménil : un cas emblématique de la façon dont la démocratie peut être bafouée.

Référent : Alain ROUSSARD

2^e surprise : les trois personnes désignées pour la rencontre avec la mairesse devront faire sans elle ! En effet, elle confie la mission à ses trois adjoints et disparaît !!! Déception ! Pour dissiper les doutes, il y a mieux !

3^e surprise : les trois élus manifestent rapidement leur hostilité face à la démarche du collectif et la réunion n'est pas loin de tourner court dès le début :

« On ne sait rien, on ne peut rien faire et si vous avez des questions, adressez-vous à la préfecture ».

L'un d'eux (devenu maire depuis) s'est évertué à faire passer les riverains pour des anti-antennes ! Il a joué sur le fait qu'une petite portion du bourg de Ménil était en zone blanche, ce qui empêchait selon lui l'arrivée d'artisans ou de commerçants...

Face à l'absence totale d'empathie et au sentiment que ces élus n'ont pas que ça à faire, le message de la FE 53 n'était pas superflu : « Nous ne sommes pas là contre un projet, nous sommes là pour trouver un terrain d'entente ensemble avant de lancer le projet afin que personne ne soit lésé. Il ne doit y avoir ni perdant, ni gagnant ». Et de citer en exemple une commune voisine qui a réglé avec succès un problème similaire.



Ménil : un cas emblématique de la façon dont la démocratie peut être bafouée.

Voilà des élus qui ne font guère honneur à leur statut.

Référent : Alain ROUSSARD

À quoi servent-ils s'ils ne savent même pas ce qui se passe sur leur commune ?

À quoi servent-ils s'ils n'ont pas leur mot à dire sur les projets qui se développent sur leur propre territoire ?

À quoi servent-ils si le citoyen n'a plus que l'inaccessible préfecture comme interlocuteur ?

Être élu, ce n'est pas disposer d'un chèque en blanc qu'on vous attribue pour six ans et que vous pouvez utiliser à votre guise en ne pensant aux citoyens que lors des élections. N'est-ce pas le meilleur moyen d'accentuer l'absentéisme que tout le monde déplore ?

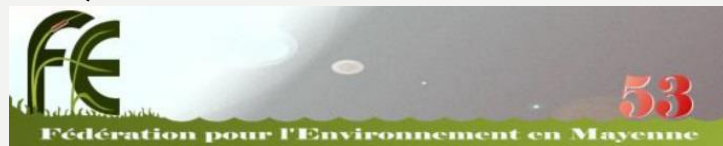
C'est le sentiment qui ressort après cette rencontre très difficile à vivre pour les riverains car **personne n'est à leur place.**

Un peu plus tard, les opposants découvriront que seuls deux élus de Ménil (sur les 16) se sont opposés à l'implantation de l'antenne et qu'un autre s'est abstenu...

La loi interdit de poser une antenne-relais à moins de 100 mètres d'une école ou d'un Ephad. C'est bien la preuve qu'il doit y avoir des nuisances ? Pour ceux qui en douteraient, lire "5 G, mon amour"...



Image : Le passager clandestin



Ménil : un cas emblématique de la façon dont la démocratie peut être bafouée.

Référent : Alain ROUSSARD

Malgré ce dialogue impossible, le collectif ne se décourage pas. Au contraire, il se constitue en association et décide d'aller exposer le problème aux habitants de la commune.

Une pétition est lancée : un travail de titan qui permet de recueillir **213 signatures** opposées non pas à l'antenne-relais mais au lieu envisagé. Et 90 % des signataires ont déclaré ignorer l'existence de ce projet.

C'est un véritable plébiscite d'autant plus que ces signatures sont toutes méniloises ! ...À comparer avec les 292 personnes qui se sont rendues aux urnes lors des dernières élections municipales.

La population ne comprend pas comment on ait pu penser installer une telle verrue au milieu de ce paradis pour animaux, magnifique écrin de verdure qui fait la fierté des Ménilois. À 20 mètres du chemin de halage qui longe la Mayenne. Au point le plus bas de la commune !

Une aberration ! Sauf pour la municipalité et le promoteur !



Ménil : un cas emblématique de la façon dont la démocratie peut être bafouée.

Référent : Alain ROUSSARD

Suite à cette opération remarquablement menée, la municipalité se retrouve donc sérieusement en difficulté. Elle réagit en organisant une rencontre entre l'association et le promoteur afin d'envisager éventuellement une alternative quant à l'emplacement de l'antenne-relais.

4^e surprise : une solution inespérée est trouvée (grâce à l'association et à un agriculteur volontaire). Envisagé sur l'un des points les plus hauts de la commune, l'emplacement est suffisamment éloigné des habitations et fait consensus. Y compris avec le promoteur qui laisse entendre qu'il validera, sauf surprise qui pourrait venir du terrain, ce nouveau choix.

À ce stade du dossier, nous sommes convaincus que nous ne sommes pas loin d'un cas exemplaire, malgré un départ très compliqué. C'est sûr, tout le monde va y gagner ! Elle offre une très belle porte de sortie aux élus qui ont écouté leurs administrés. Et oui, « Tout le monde peut se tromper ! »



Ménil : un cas emblématique de la façon dont la démocratie peut être bafouée.

Référent : Alain ROUSSARD

5^e surprise : Patatras ! Les semaines passent et au moment où le village avait retrouvé un peu de sérénité, voilà que le promoteur refuse sans la moindre explication le nouvel emplacement au profit de l'endroit prévu au départ ! La municipalité reste muette.

Reste alors une solution : la justice. L'association effectue des démarches en ce sens. Tout est prêt. Mais aux dernières nouvelles, elle n'irait pas plus loin. Tellement fatiguée aussi par cette histoire.

6^e surprise : ayant perdu la confiance d'une grande partie de la population, la municipalité ne se remet pas de cet épisode. La mairesse décide de démissionner. Elle sera suivie par huit autres élus.

Bilan : finalement, il n'est pas impossible que l'antenne-relais se construise à l'endroit prévu !

La législation permet parfois l'impensable, à cause de la persistance de lois d'une autre époque. Elles permettent aux activités humaines de continuer à **dicter leur loi sur l'environnement** et accessoirement sur l'humain lorsqu'il est en minorité !



Ménil : un cas emblématique de la façon dont la démocratie peut être bafouée.

Référent : Alain ROUSSARD

Alors, un combat pour rien finalement ?

Quoi qu'il arrive, cet épisode laissera des traces et le message est clair :

« Imposer un projet en catimini et contre l'avis des citoyens génère inévitablement de nombreux conflits dommageables et durables ».

Aux élections partielles de décembre 2022 suite à cette affaire, l'absentéisme a frôlé les 60 %. Et seules six personnes sur les 16 élues en 2020 sont encore là aujourd'hui.

Agir ainsi, c'est toujours un peu moins de démocratie. Et d'environnement.

À méditer...

